

Message de Hockey Québec

Mesures en vigueur à compter du 14 février 2022

Nombre de participants

- Maximum de 25 participants par groupe (sur l'aire de jeu) - en comptant le personnel d'encadrement (entraîneurs, officiels, etc.)
 - o **Les joueur(se)s en attente sur le banc ne comptent pas.**
- Le port du masque/couvre-visage est recommandé par la santé publique sur la patinoire, mais non obligatoire.

Vestiaires

- Les vestiaires sont ouverts à 50 % de leur capacité. Nous sommes toujours en attente d'une confirmation officielle, mais après le 28 février, cette limite tomberait; il n'y aurait donc plus de restriction pour la capacité.
- Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts (habillés) à réaliser leur activité.
- **Rappel** : Le port du masque/couvre-visage demeure obligatoire lors des déplacements et dans les vestiaires, et ce, pour les 10 ans et plus et fortement recommandé pour les jeunes de 9 ans et moins.

Spectateurs / Accompagnateurs

- Sous la responsabilité de l'infrastructure, les spectateurs, lorsqu'ils sont admis, sont autorisés jusqu'à une limite de 50 % de la capacité dans le respect des mesures de distanciation et du port du couvre-visage (jusqu'à un maximum de 500 spectateurs).
- Le passeport vaccinal est requis pour les spectateurs de 13 ans et plus.
- À compter du 28 février 2022 : fin de la limite de capacité pour les enceintes sportives de moins de 10 000 personnes.

Tournois interdits

- Les tournois sont toujours interdits. **Ils pourront reprendre à compter du lundi 28 février 2022.**
- Cette mesure s'applique également à la participation de tournois hors Québec. Ces derniers, suivant l'attribution d'un permis par Hockey Québec, seront autorisés à compter du 28 février 2022.

Directives COVID-19

Nous tenons, par le fait même, vous rappeler que les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19, qui sont en attente d'un résultat ou qui ont reçu un résultat positif ne doivent pas se présenter à leur activité (entraînement ou match).

En cas de symptômes :

- 1- Effectuer un test rapide.
- 2- **Si vous n'avez pas de tests rapides** et que vous avez des symptômes : **isolez-vous et suivez les [directives selon votre situation](#)**.

Suivant un résultat positif à un test rapide (ou de dépistage) :

- 1- **Vous devez aviser votre responsable Covid-19 et suivre les [Consignes à suivre pour la personne atteinte de la COVID-19](#)**.

Si vous considérez votre équipe à risque (plusieurs cas positifs hors fratrie), nous faisons appel à votre diligence afin de ne pas exposer d'autres personnes (ex. : équipe adverse).

Passeport vaccinal

Petit rappel : Pour tous ceux et celles qui ont eu 13 ans en cours de saison, le passeport vaccinal est requis.